



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de conseillers présents : 10
 Vote par procuration : 0
 Nombre de conseillers votants : 10

Le 29 juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEURJON, Maire.

Etaients présents : GEURJON André, BARRALON Jean-Claude, ESCOFFIER Bertrand, FARIZON Nicole, FECHNER Gilles, FERNANDEZ Jean-Bernard, GONNET Michel, JOLY Marc, MILHAU Nicolas, SABOT Jacky,

Absents excusés : GUILLAUMOND Roger

Absent :

Secrétaire élu pour la session : GONNET Michel

Question n°1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2020-022-02 DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS
--

Monsieur le maire expose :

Le centre communal d'action sociale est un établissement public communal géré par un conseil d'administration, constitué à parts égales de membres élus et de membres non élus désignés par le Maire. Le CCAS est présidé par le Maire. Les membres du conseil d'administration sont au nombre de 16 au maximum, hormis le président.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de la même durée que celui du conseil municipal. Le conseil municipal procède à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration dans le délai de 2 mois après les élections.

Le CCAS siège dans les locaux de la mairie. Les réunions du CCAS pendant lesquelles sont attribuées nominativement des aides ou secours se tiennent à huit clos. Les membres du conseil d'administration ont un très strict devoir de confidentialité.

Le CCAS bénéficie d'un budget autonome.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre notamment :

- Aide à l'établissement des dossiers de demandes d'aides personnalisées à l'autonomie.
- Secours financiers aux ménages en situation de difficultés passagères sur dossier (aide alimentaire, aide financière pour le paiement de factures...)
- Organisation du repas des personnes âgées de la commune.

Le conseil municipal doit délibérer sur le nombre de membres du CCAS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le CCAS sera constitué de 10 membres (5 élus + 5 nommés) plus le président, le Maire André Geourjon.

Les élus membres du CCAS sont : Nicole Farizon, Michel Gonnet, Jean-Bernard Fernandez, Marc Joly, SABOT Jacky
 Nicole Farizon sera responsable du fonctionnement du CCAS.

M. le Maire rappelle que certaines associations œuvrant dans les domaines de la famille et de l'insertion sont obligatoirement représentées.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire propose de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du CCAS. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire propose donc la liste suivante, personnes bénévoles qui se sont manifestées pour faire partie du CCAS

- GALLAND Marie Claude
- FERNANDEZ Suzanne
- CHARROIN Marie Odile
- GONNET Annie
- RECANATI Christel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire :

- GALLAND Marie Claude
- FERNANDEZ Suzanne
- CHARROIN Marie Odile
- GONNET Annie
- RECANATI Christel

2020-023-03 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2019

Rapporteur Monsieur le Maire

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2019 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

29700 - CCAS DE LA VERSANNE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 874,99	12 588,90	16 463,89
Titres de recette émis (b)		225,00	225,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		225,00	225,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 874,99	12 588,90	16 463,89
Mandats émis (f)	525,00	3 502,79	4 027,79
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	525,00	3 502,79	4 027,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	525,00	3 277,79	3 802,79

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	24,99		-525,00		-500,01
Fonctionnement	9 368,90		-3 277,79		6 091,11
TOTAL I	9 393,89		-3 802,79		5 591,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 393,89		-3 802,79		5 591,10

Après présentation et explication, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du CCAS

2020-024-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2019

Rapporteur Monsieur le Maire

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Budget CCAS Compte Administratif 2019		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		9368.90
Opération réelles 2019	3502.79	225.00
résultat cumulé de l'exercice 2019		6091.11
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2018		24.99
Opération réelles 2019	525.00	0
résultat cumulé de l'exercice 2019		-500.01
Résultats de clôture 2019		5591.10
restes à réaliser sur 2020	0	0

Monsieur le Maire sort de la salle au moment des votes.

Monsieur Jean-Bernard FERNANDEZ demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif.

Après présentation et explication, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS.

2020-025-05 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 CCAS

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat 2019.

Affectation du résultat de 2019 sur 2020				
fonctionnement				
		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2018	9 368.90	c/002 au budget 2019	
dépenses	2019	3 502.79		
recettes	2019	225.00		
résultat de l'exercice	2019	-3 277.79		
résultat cumulé de l'exercice	2019	6 091.11		
investissement				
excédent ou déficit	2018	24.99	c/001 au budget 2019	
dépenses	2019	525.00		
recettes	2019	0.00		
résultat de l'exercice	2019	-525.00		
résultat cumulé de l'exercice	2019	-500.01	c/001 au budget 2020	
reste à réaliser en dépenses	2019	0.00	à reporter au budget 2020	
reste à réaliser en recettes	2019	0.00	à reporter au budget 2020	
solde des restes à réaliser	2019	0.00		
besoin de financement	2020	500.01	c/1068 au budget 2020	dette en capital
résultat à reporter en 2020				
résultat de fonctionnement	2020	5 591.10	c/002 au budget 2020	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Affecte comme suit les résultats 2019 pour le budget CCAS

BUDGET CCAS		
	article	montant
excédent de fonctionnement		6 091.11
affectation du résultat		
	1068	500.01
	c002	5 591.10

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 aux membres du conseil municipal

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
c011	charges à caractère général	10 100.00	70	Produits des services du domaine et ventes	3 140.00
C 012	charges de personnel	100.00			
66	Charges financières	0.00	73	Impôts et taxes	
L 014	Atténuations de produits	0.00	74	Dotations et participations	3 000.00
635					
637					
65	Autres charges de gestion courante	2 620.00	75	Autres produits de gestion courante	1 400.00
			L 013	Atténuations de charges	0.00
67	Charges exceptionnelles	150.00			
			76	Produits financiers	
			77	produits exceptionnels	0.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	161.10			
L 002	Résultats S.F. reportés	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés	5 591.10
Total dépenses réelles		13 131.10	Total recettes réelles		13 131.10
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
L 023	Virement à la S.I.	0.00			
O42	Op. ordre transfert entre sections	0.00	O42	Op. ordre transfert entre sections	0.00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
Total dépenses d'ordre		0.00	Total recettes d'ordre		0.00
Total dépenses réelles et d'ordre		13 131.10	Total des recettes réelles et d'ordre		13 131.10
INVESTISSEMENT					
			0.00		
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
1641	Emprunts en euro		10222	F.C. T.V.A.	0.00
16878	Autres dettes	0.00	10223	TA	0.00
165	dépôt et cautionnement	600.00	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	500.01
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	0.00
2041	Subvention d'équipement aux organismes pub	0.00	165	cautionnement	600.00
21	Immobilisations corporelles	0.00			
23	Immobilisations en cours	0.00	1641	Emprunts en euro	0.00
022	dépenses imprévues investis				
Total dépenses réelles		600.00	Total recettes réelles		1 100.01
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
*040		0.00	O21	Virement de la S.F.	0.00
O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00	O24	Produits de cessions	0.00
41	Op. ordre patrimoniales		O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00
Total dépenses d'ordre		0.00	O41	Op. ordre patrimoniales	
Total dépenses réelles et d'ordre		600.00	Total recettes d'ordre		0.00
Total dépenses réelles et d'ordre		600.00	Total recettes réelles et d'ordre		1 100.01
L 001	Solde S.I. reporté	500.01	L 001	Solde S.I. reporté	0.00
	Restes à réaliser N-1	0.00		Restes à réaliser N-1	0.00
Total dépenses d'investissement cumulées		1 100.01	Total recettes d'investissement cumulées		1 100.01
TOTAL GÉNÉRAL		14 231.11	TOTAL GÉNÉRAL		14 231.11

Après présentation et explication, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020 du CCAS.

2020-027-07 DESIGNATION DELEGUES DU SIEL

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que chaque commune membre est représentée par 1 représentant titulaire et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Désigne le représentant titulaire et son suppléant auprès du SIEL :

- M. Jacky SABOT , Délégué Titulaire
- Mr Jean-Bernard FERNANDEZ, Délégué suppléant

2020-028-08 REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une hausse des loyers peut être envisagée à partir du 1er juillet 2020 selon l'indice national de référence des loyers (Nouvelle formule Loi N°2008-111 du 8 février 2008 pour le Pouvoir d'Achat), à savoir 0.92 % pour l'année 2020. Les loyers des appartements de la mairie sont actuellement de 212.050€ + 17,95€ de charges pour appartement avec garage.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les charges des appartements n'ont pas été relevées depuis 2007. Monsieur le Maire propose donc de relever le montant des charges qui correspondent à l'électricité des garages et de la montée d'escalier, ainsi que l'entretien des parties communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

d'appliquer une hausse de 0.92% sur l'ensemble des loyers des bâtiments de la commune soit 214€ pour les appartements de la mairie

d'augmenter les charges des appartements à 30€

dit que cette hausse s'appliquera à compter des loyers de août 2020.

2020-029-09 COMMISSION APPEL D'OFFRES

Rapporteur Monsieur le Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- Le maire ou son représentant, président
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire propose de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Les candidats sont regroupés sur une liste qui comprend les membres suivants :

Membres titulaires : Jean Bernard Fernandez, Michel Gonnet, Jacky Sabot

Membres suppléants : Jean-Claude Barralon, Nicolas Milhau, Bertrand Escoffier

Le conseil municipal procède au vote, de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la commission d'appel d'offres

Membres titulaires : Jean Bernard Fernandez, Michel Gonnet, Jacky Sabot

Membres suppléants : Jean-Claude Barralon, Nicolas Milhau, Bertrand Escoffier

Question 10 : questions diverses

Travaux Centre-bourg : l'entreprise a stoppée le chantier suite à la demande du BE. Ce dernier exige que la municipalité prenne en charge financièrement les dernières modifications qui sont des travaux pas réalisés selon les règles de l'art et qui engendrent des infiltrations d'eau dans les bâtiments ou représentent un danger pour la circulation des automobiles (dévers de la chaussée hors normes). Un constat a été établi par un huissier de justice, la municipalité demande que les travaux reprennent au plus tard le 4 aout avec un goudronnage partiel qui doit permettre un accès au bâtiment du CCAS et aux appartements de la mairie. Si aucune intervention n'est exécutée à cette échéance une action en référé sera engagée. On devra aussi prendre des mesures internes pour éviter une saturation du réseau d'eaux pluviales et empêcher les gravas de pénétrer dans les caniveaux grilles.

Etienne Chatelon : il a demandé sa mise en disponibilité pour une période de 2 ans à compter du 30 septembre. Elle est acceptée.

Epures : la commune adhère à cette association qui conseille dans le domaine de l'urbanisme, elle ne présente pas d'intérêt en ce moment pour notre commune, la résiliation est à confirmer selon les conditions de ses statuts.

Appartement mairie : une demande a été enregistrée avec réponse ferme début aout. Préalablement à la signature du bail un ménage complet sera effectué ainsi que la réparation d'un volet par notre employé communal.

Huissier appartement mairie : plusieurs devis ont été sollicités dont certains datant de 2016 doivent être actualisés. La commission bâtiment examinera les propositions lors de sa prochaine réunion.

Plantes salle CM et ustensiles inutilisés : elles seront transférées dans le local technique ainsi que les appareils tel que le nettoyeur vapeur valeur et cédé au plus offrant.

Espace Déome : Nicole Farizon représentera notre commune.

AEP : le niveau d'eau baisse, la commission veille au débit et prendre des mesures si nécessaire. Jacky et André doivent entreprendre le remplacement de la vanne de Peuillet.

EPA : une plainte a été déposée suite à l'acte de vandalisme constaté dans les sanitaires. La réparation se fera en interne.

Prochaine réunion de commission :

Bâtiments communaux	9 sept 8h30
Urbanisme	16 sept 20h30
CCAS	23 sept 8h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire, André GEOURJON



Fait à La Versanne, le 04 août 2020 / Affiché le 06 août 2020
Délibérations transmises au contrôle de légalité le 06 août 2020
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	Excusé
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	
BARRALON Jean-Claude	